

Cinquième rencontre régionale européenne des Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme

Résolutions

La Cinquième rencontre régionale européenne des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme s'est tenue le 26 et 27 novembre 2004, à Berlin, Allemagne, à l'invitation de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme de France, en sa qualité de présidente du groupe européen de coordination et de l'Institut allemand pour les droits de l'Homme, hôte de la réunion.

Etaient présentes :

- Les Institutions nationales européennes pleinement accréditées
- Les autres Institutions nationales européennes invitées à titre d'observateurs
- Les observateurs :
 - Le bureau du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies, le Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'Homme de l'OSCE, la Direction Générale Justice, Liberté, et Sécurité de la Commission européenne, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, le réseau de l'Union européenne d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux.

Il a été décidé :

1. d'adopter le rapport d'activité pour les années 2002-2004 du groupe européen de coordination, présenté par son président.
2. .de désigner, pour une période de deux ans, un nouveau Comité européen de coordination composé des Institutions nationales pleinement accréditées de Danemark – France – Grèce – Irlande, qui représenteront le continent européen au CIC ;
.de renouveler le mandat de la présidence de l'Institution française ;
.de renouveler le mandat de l'Institution danoise comme représentante du groupe européen au Comité d'accréditation du CIC ;
.de confier aux quatre membres du Comité européen de coordination ainsi qu'à l'Institution nationale allemande, le soin de rédiger le projet du présent document
3. d'entériner les conclusions de la 3ème Table Ronde des Institutions nationales de droits de l'Homme organisée avec le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, dite "déclaration de Berlin".

Résolutions thématiques

A/ Coopération avec le bureau de liaison établi auprès du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

4. Après avoir pris connaissance de propositions du directeur du Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme, il a été décidé :
 - d'apporter toute assistance au Commissaire aux droits de l'Homme aux cours des négociations menées au Conseil de l'Europe ;
 - de demander au Commissaire de continuer à favoriser la participation des Institutions nationales aux travaux de toutes les instances du Conseil de l'Europe, traitant des droits de l'Homme ;
 - de demander à la présidence du Groupe européen de continuer à coordonner la participation aux travaux du Conseil de l'Europe et de tenter de parvenir à des positions communes, chaque fois que cela est approprié.

B/ Coopération avec le Bureau des Institutions nationales auprès du Haut Commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies

5. Après avoir pris connaissance du rapport et des analyses du chef du bureau, il a été :
 - noté avec satisfaction les perspectives d'amélioration de la présence des Institutions nationales aux travaux de la session de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU ;
 - souhaité que les Institutions nationales puissent également participer aux travaux des autres instances des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, les Institutions nationales s'engageant, le cas échéant, à y participer activement de manière constructive ;
 - suggéré de poursuivre et d'amplifier la procédure d'alerte rapide lorsqu'une institution nationale est menacée de disparaître ou d'être modifiée arbitrairement ;
 - proposé de demander à nos gouvernements respectifs d'accorder des contributions volontaires – d'un montant significatif - au fonctionnement et aux opérations menées par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme dans son soutien aux Institutions nationales
 - souhaité que soient renforcés les programmes de formation et d'information des Institutions nationales

C/ Coopération avec l'OSCE

6. Après avoir pris connaissance de l'intervention du Directeur du Bureau pour les Institutions démocratiques et les droits de l'Homme de l'OSCE, il a été décidé :
- d'établir des relations de coopération régulières et institutionnelles avec le BIDDH, ainsi qu'avec le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Commissaire à la liberté des médias;
 - de demander au BIDDH de mettre en place un point de liaison avec les Institutions nationales, et d'établir une coopération avec le Comité européen de coordination ;
 - de participer aux travaux thématiques de l'OSCE, avec un statut d'observateurs ;
 - d'organiser des manifestations communes (table ronde, colloques, ...) sur les thèmes d'actualité (par exemple le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie) ;
 - de fournir à l'OSCE, lorsqu'elle le demande, des informations sur la situation des droits de l'Homme et de la démocratie dans nos pays respectifs, en particulier en ce qui concerne les processus électoraux.

D/ Coopération avec la future Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

7. Après avoir pris connaissance des informations fournies par la Direction générale Justice et Affaires Intérieures de la Commission européenne et par la directrice de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), après avoir entendu le coordinateur du réseau de l'Union européenne d'experts indépendants en matière de droits fondamentaux, il a été décidé :
- de participer activement au processus de consultation et de négociations initié par la Commission européenne ;
 - de soutenir l'extension du mandat de l'EUMC en vue de sa transformation en une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, indépendante et bien ancrée au niveau national sur les Institutions nationales de droits de l'Homme, conformes aux Principes de Paris ;
 - d'adhérer aux positions actuelles de la Commission européenne en ce qui concerne :
 - la nécessité de ne pas faire double emploi avec les travaux menés par d'autres organismes régionaux et internationaux
 - la nécessité d'écarter toute compétence en matière de plaintes individuelles
 - la mission d'analyse des données mais aussi de propositions, comme aide à la décision de l'Union européenne
 - la nécessité d'intégrer les travaux de l'EUMC (Observatoire européen des phénomènes racistes), comme l'un des thèmes prioritaires de la future Agence
 - de poursuivre l'élaboration d'une position commune aux Institutions nationales européennes qui sera soumise très rapidement à la Commission européenne.

Motions

Création d'une Institution Nationale des droits de l'homme indépendante en Turquie

Nous, les Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, notons et apprécions l'initiative de développer en Turquie une institution nationale des droits de l'homme véritablement indépendante.

Nous demandons vivement à tous ceux impliqués dans ce processus à s'assurer qu'une telle institution soit en pleine conformité avec les Principes de Paris.

Processus démocratique en Ukraine

Nous, les Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, exprimons notre inquiétude face aux événements qui se sont déroulés pendant les deux tours des élections présidentielles en Ukraine.

Selon les informations fournies par les observateurs internationaux, de multiples fraudes graves et massives se sont produites sur place. Nous recommandons par conséquent qu'il soit fait usage de toutes les procédures légales et institutionnelles en vigueur afin pour que la volonté du peuple soit respectée pleinement, dans la perspective de renforcer la démocratie et l'Etat de droit.

Dans ce contexte, nous regrettons l'absence de prise de position de l'Institution ukrainienne des droits de l'homme.

Nous espérons que l'Ukraine trouve, dans les plus brefs délais, une solution pacifique en accord avec les principes de démocratie et de droits de l'Homme que nous, les Institutions nationales, défendons en Europe et dans le monde.

Hommage à Mme Margareta Wadstein

Les Institutions nationales européennes, réunies à Berlin, rendent un hommage ému à la mémoire de Mme Margareta Wadstein, Ombudspersonne suédoise contre les discriminations ethniques, récemment décédée.

Elles se souviennent de sa présence à tous leurs travaux, depuis l'origine du Groupe européen, de sa participation active marquée par sa sagesse, son intelligence, sa compétence et sa discrétion.

Elles transmettent leurs plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches et ses collègues.